

Projet de coopération entre la République du Mali et le Fond pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce

Description succincte du projet

Titre du projet :

Mise à niveau en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour le développement du commerce des fruits et légumes au Mali

Donnateur: Fond pour l'application des normes et le développement du commerce

Agence d'exécution: A déterminer

Durée: 24 mois

Coût total: US\$ 711,800

Coût STDF: US\$634,800

Résumé :

L'étude des contraintes liées à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires réalisées par le FANDC a révélé une insuffisance dans les domaines législatifs, techniques et ressources humaines, ce qui engendre la non conformité des fruits et légumes Maliens aux standards internationaux.

Le présent projet porte sur l'appui et le renforcement des capacités du système de contrôle sanitaire et phytosanitaire du Mali pour aider dans la production de fruits et légumes de qualité et conformes aux standards et directives internationaux, et ce, afin d'aboutir à un meilleur accès aux marchés internationaux de ces spéculations.

Le projet vise surtout la formation des cadres concernés en matière d'inspection, évaluation des risques, identification des ravageurs et maladies et analyses des résidus. De même que le projet contribuera à la mise à niveau de la législation malienne, par le biais de l'expertise en la matière et l'élaboration de manuels et procédures conformes aux normes internationales.

Etant donné, le manque de minimum pour le contrôle phytosanitaire à l'aéroport de Bamako, par où transite le plus grand lot des exportations des fruits et légumes, le poste de contrôle sera renforcé en premier lieu par la construction d'un local et l'équipement nécessaire pour l'inspection phytosanitaire à l'import et à l'export.

Le Mali a un fort potentiel en matière d'export en fruits et légumes et le présent projet devra aboutir à la mise en place d'infrastructures et d'un cadre juridique adéquat en matière d'SPS, qui permettront le développement du commerce de ces produits.

Contexte

La baisse continue des cours du coton au niveau international a engendré la réduction des revenus des agriculteurs et a baissé leur capacité d'accès aux différents intrants agricoles. Aussi, et étant donné que le Mali est un pays à vocation agricole, plusieurs programmes et projets visent la diversification des productions, notamment par l'encouragement des filières avec un potentiel d'exportation important.

L'étude de Diagnostic pour l'Intégration du Commerce (EDIC), a révélé qu'entre 1996 à 2000, la pauvreté au Mali a été réduite d'environ 7,5 points grâce à l'amélioration des filières agricoles à vocation commerciale. En effet, le coton a connu une expansion considérable et a joué un rôle moteur de génération de revenus pour les agriculteurs. Aussi, l'agriculture au Mali a été principalement basée sur la culture du cotonnier associé à d'autres activités agricoles, telles que l'élevage et les cultures fruitières. Le système coton permet aux agriculteurs d'accéder aux intrants agricoles nécessaires aux autres culture maraîchères et fruitières. Cependant, la réduction des cours de ce produit au niveau international a engendré une instabilité des revenus des petits paysans.

Pour compenser les pertes de marché du coton, des projets ont été élaborés et mis en œuvre pour diversifier la production agricole, permettant ainsi la continuité de génération de revenus chez les familles pauvres. Dans ce cadre, le Projet d'Appui à la Vulgarisation et à la Promotion des Produits Agricoles (PAVCOPA) a été conçu pour aider l'agro-industrie, les négociants, les exportateurs et producteurs à améliorer la qualité de leurs produits et à les adapter aux préférences du consommateur, tout en assurant des livraisons plus rapides à des coûts production et de commercialisation moins élevés. De plus, le projet visait l'amélioration des capacités des organisations professionnelles et celles de l'encadrement des services d'appui au secteur privé.

Le projet portant sur l'établissement d'un Centre d'Agro Entreprise, développé et financé par l'USAID, visait la promotion de la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agro alimentaires, le renforcement de la capacité et la performance des agro-entreprises et la participation du secteur privé dans le processus de prise de décision dans l'agro-industrie. Le CAE intervenait dans le

secteur des Fruits, légumes, produits de cueillette, élevage et les céréales. Il dispensait des formations aux exportateurs et des techniciens en matière de production agricole.

Par la suite, l'USAID a financé le projet TRADE MALI dont l'objectif est d'accroître le volume d'exportation des produits agricoles par le soutien des efforts des exportateurs en matière de qualité et l'amélioration de leur connaissance des marchés d'exportation, le renforcement de l'organisation et la performance des intervenants (associations, entreprises, groupements professionnels, prestataires de services) et aussi aider à la promotion de la production Malienne auprès des clients potentiels en Europe et aux USA.

En effet, le Mali dispose d'un important potentiel de produits agricoles pouvant être valorisés en améliorant leur mise en marché sur le plan national, régional et pour l'exportation. A ce titre, Le gouvernement du Mali en collaboration avec la Banque Mondiale a lancé le Programme Compétitivité et Diversification Agricole (PCDA). Ce programme vise le développement de l'agriculture par la promotion des principales filières agricoles à forte valeur ajoutée pour qu'elles soient compétitives. L'étude pour le lancement du projet a permis de retenir la mangue, le haricot vert, la pomme de terre, la tomate, le pois sucré, le sésame et le coton comme étant des filières à fort potentiel d'exportation.

Alors que tous ces projets et programmes font ressortir l'importance de l'amélioration de la qualité des produits à exporter, on note l'absence d'activités qui visent la mise en œuvre de l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Les activités et projets sur l'amélioration de la qualité des produits exportés et notamment celle de la mangue sont surtout concentrés dans la sensibilisation des exportateurs aux normes dictées par l'HACCP et l'EUREPGAP.

Problématique

L'étude des contraintes liées à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires réalisées par le FANDC a révélé une insuffisance dans les domaines législatifs, techniques et ressources humaines, ce qui engendre la non conformité des fruits et légumes Maliens aux standards internationaux. Ainsi, les mangues maliennes sont

refoulées ou détruites dans les ports Européens à cause d'infestations de ravageurs de quarantaine et ce, à la charge des exportateurs Maliens. A titre d'exemple, et pour un exportateur qui n'a exporté que 300 tonnes en 2005, la destruction de 5 tonnes constituait une perte énorme.

En effet, le document de l'EDIC fait ressortir que les fruits et légumes ont un grand potentiel d'augmenter les débouchés commerciaux du Mali. Néanmoins, des besoins d'appui en matière d'améliorations dans le tri des récoltes et post-récolte, la manutention, le stockage, la conservation et le transport frigorifique, constituent des facteurs pouvant contribuer à augmenter la valeur ajoutée pour le secteur.

L'étude du FANDC a fait ressortir que dans l'immédiat, la mangue est prioritaire et pourrait être prise comme filière pilote pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la qualité des fruits et légumes selon les normes internationales. En effet, actuellement, la mangue constitue le principal produit frais exporté par le Mali, notamment vers la France, la Hollande et l'Allemagne. Aussi, le tableau ci-après a été adapté pour le Mali en s'inspirant de l'étude effectuée par la banque Mondiale sur les exigences des pays Européens pour les produits frais provenant du Kenya.*

Tableau 1 : Les normes Européennes pour les produits frais

Système	Marché		
	France, Belgique, Allemagne	Hollande et pays Scandinaves	Supermarchés du Royaume i
LMR	Obligation légale, Echantillonnage facultatif ; Pas d'obligation commerciale	Obligation légale, Echantillonnage obligatoire ; Pas d'obligation commerciale.	Obligation légale, Echantillonnage obligatoire ; Obligation Commerciale.
HACCP	Pas d'obligation légale ; Pas d'obligation commerciale.	Pas d'obligation légale ; Pas d'obligation commerciale.	Pas d'obligation légale ; Obligation commerciale.
GAP	Pas d'obligation légale ou commerciale ;	Pas d'obligation légale ou commerciale	Pas d'obligation légale ± Obligation commerciale
Traçabilité	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Certificat phytosanitaire	Obligation légale ; Echantillonnage obligatoire	Obligation légale ; Echantillonnage obligatoire	Obligation légale ; Echantillonnage obligatoire

* Source: Jaffee et al. (2005). Food Safety and Agricultural Health Standards: Challenges and Opportunities for Developing Country Exports. Poverty Reduction and Economic Management Trade Unit, and Agriculture and Rural Development Department Report No. 31207, World Bank

Le tableau montre que l'exigence commune qui est obligatoire avec une base légale et renforcée est l'exigence du certificat phytosanitaire. Les autres normes (LMR, HACCP, GAP) ont surtout une obligation et une portée commerciale. L'agrément et le contrôle étant effectué par le privé et notamment par les distributeurs.

L'étude a aussi révélé que le contrôle phytosanitaire ne figure pas parmi les priorités dans les programmes et projets visant l'amélioration de la qualité des fruits et légumes. Ainsi, le poste de contrôle situé à l'aéroport de Bamako ne dispose pas du minimum d'outils (ex. loupe portative) pour effectuer les contrôles. L'observation des échantillons se fait à l'œil nu, ce qui pourrait laisser échapper les fruits avec des infections et infestations invisibles à l'œil nu.

De plus, le personnel affilié au système de contrôle ainsi que les producteurs manquent de formation et d'information sur les normes internationales. Par ailleurs, l'étude a aussi fait ressortir un manque de coordination entre les différents intervenants ainsi qu'un manque de circulation de l'information. Il est à signaler aussi que les exportateurs maliens sont très sensibilisés aux normes liées aux LMR, HACCP et EUREPGAP, mais ils sont très peu familiers avec les principes de quarantaine et les normes internationales des mesures phytosanitaires.

Les contraintes institutionnelles et législatives sont liées au fait que les activités de contrôles phytosanitaires et de lutte sont divisées entre deux directions du Ministère de l'Agriculture, à savoir l'Office de la Protection des Végétaux (OPV) et la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). De plus, le contrôle relatif aux LMR est lié à une 3^{ème} entité qui est l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire (ANSSA), qui légalement constitue une agence consultative, dépendant du Ministère de la Santé. L'échantillonnage et l'analyse portant sur l'analyse des résidus de pesticides sont effectués par une 4^{ème} entité : le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV), qui est l'organe désigné par la loi à cet effet.

Par ailleurs, le manque d'infrastructures telles que les routes depuis les zones de production, stations d'accueil et stations de conditionnement et le manque d'un système d'échange d'informations, entre les différents intervenants, rend l'intervention et les ajustements d'urgence difficiles à accomplir.

Ces contraintes résultent en un faible volume d'exportation, et ce, malgré les niveaux élevés de production. A titre d'exemple, la pression parasitaire d'une part et d'autre part le manque de moyens humains et matériels pour assurer une qualité des mangues conforme aux normes internationales ne permettent au Mali d'exporter que 2 500 tonnes par an sur 200 000 tonnes produites annuellement, alors que la capacité d'absorption du marché Européen est estimée à 50 000 tonnes de mangues, soit 30 milliards de Francs CFA.

Pour cerner et répondre à cette problématique, le présent projet a été développé pour être soumis au FANDC et il porte sur la mise à niveau en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour le développement du commerce au Mali, et notamment dans le secteur des fruits et légumes.

Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'apporter un appui institutionnel et opérationnel au système chargé du contrôle et de la qualité au Mali afin d'aboutir à un meilleur accès des produits frais maliens au marché international. Ceci devra contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'accroissement et la diversification des revenus des populations rurales par l'amélioration de la qualité marchande de leurs fruits et légumes.

En particulier, le projet vise :

- 1. Le développement des capacités du Mali en matière de contrôle phytosanitaire afin que la qualité sanitaire et phytosanitaires des végétaux et de produits végétaux répondent aux normes internationales à l'import et à l'export..*
- 2. L'augmentation des revenus des producteurs du Sud du mali par la diversification des produits en contribuant à l'amélioration de la qualité marchande de la mangue.*

Les objectifs sus-mentionnés seront réalisés par :

- Formation du personnel chargé de contrôle en matière de concept et méthodes d'inspection;
- Mise à niveau de la législation phytosanitaire et l'harmonisation de la législation malienne avec la législation régionale et internationale

- Renforcement des capacités des laboratoires en matière d'équipement d'analyses et d'échantillonnage;
- Développement d'un système de surveillance afin de classer les organismes nuisibles d'une manière logique et rationnelle et faire ressortir une liste de quarantaine ;
- Développement de manuels et de procédures opérationnelles en matière de contrôle phytosanitaire conformes aux standards internationaux ;
- Développement d'un système d'information sur les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux, et notamment par la mise en place de bases de données sur les organismes nuisibles ainsi que des collections de référence ;
- Mise en place d'infrastructures nécessaires pour l'amélioration de la qualité des légumes et fruits en général et celle de la mangue en particulier, et notamment par la construction d'un poste de contrôle à l'aéroport de Bamako ;
- Appui au système d'homologation de pesticides sur fruits et légumes, en particulier par l'appui aux essais effectués sur le terrain et la formation des producteurs en matière de lutte intégrée ;
- Renforcement du contrôle des résidus de pesticides au niveau des stations de conditionnement.

Résultats escomptés

- Proposition d'un cadre législatif phytosanitaire qui tient compte du texte de la CIPV;
- Vingt cadres et techniciens formés en matière d'identification des mouches de fruits, bonnes pratiques agricoles et contrôle phytosanitaire des fruits et légumes frais ;
- Formation et mise en place d'une équipe chargée d'analyse de risques phytosanitaires;
- Les capacités humaines et matérielles ainsi que l'infrastructure de contrôle phytosanitaires à l'aéroport de Bamako sont conformes aux normes internationales;

- Développement des capacités de négociations des cadres chargés de l'application des SPS ;
- Formation des exportateurs et leur sensibilisation quant aux normes internationales des mesures phytosanitaires ;
- Maîtrise des systèmes de transport, de stockage et de conditionnement;
- Développement d'un système d'information et de coordination qui assure la longévité des résultats du projet et notamment par la mise en place i) d'un comité SPS ; ii) d'une base de données sur les ennemis des cultures ; et surtout iii) le développement de manuels et de procédures.

Durée du projet

La durée proposée pour la réalisation des activités sus-mentionnées **est de deux années**. Etant donné que c'est un projet à caractère surtout technique et opérationnel, les résultats devront être apparents dès la fin de la deuxième année.

Evaluation et rapport

Lors du dernier trimestre de la deuxième année, un atelier national pour la révision des résultats sera organisé auquel assisteront des représentants des donateurs et du FANDC afin de faire le point sur les acquis réalisés.

Populations bénéficiaires et impact

Le projet sera de caractère national et visera en premier lieu le système chargé du contrôle sanitaire et phytosanitaire avec toutes ses composantes au niveau régional et central, les producteurs de fruits et légumes, les pisteurs et les exportateurs. Les bénéficiaires finaux étant les exportateurs des fruits et légumes ainsi que les consommateurs.

Le projet devra aboutir à la diversification et à l'augmentation des exportations des fruits et légumes au Mali, en conformité avec les standards et directives sanitaires et phytosanitaires.

Indicateurs de réussite du projet

Les principaux indicateurs de la mise en œuvre du projet selon les objectifs tracés sont :

1. Réduction des tonnages de mangue refoulés ou détruits ;
2. Production de manuels et procédures ;
3. Formation de 10 cadres dans les bonnes pratiques d'inspection et certification sanitaire et phytosanitaire ;
4. Le poste de contrôle de l'aéroport de Bamako est fonctionnel selon les normes internationales.

Apports et relation avec les autres projets

Le projet capitalisera sur les ressources institutionnelles et opérationnelles déjà en place. Ainsi, le projet devra bénéficier de l'appui administratif de l'unité de gestion du cadre intégré et apportera son appui à cette unité pour le développement du commerce par l'amélioration de la qualité des fruits et légumes frais.

Aussi, le projet contribuera au renforcement des capacités du système de contrôle phytosanitaire déjà mis en place, principalement par la formation, l'équipement des structures de contrôle et la mise à jour de la législation ainsi que par la mise en place de règles et procédures conformes aux accords internationaux dans le domaine.

De même que le projet puisera sur les résultats et méthodes développés par la FAO et l'OPV sur les champs-écoles des producteurs pour la gestion rationnelle et intégrée de la protection phytosanitaire, et de ce fait sera complémentaire avec le projet développé par le Cadre Intégré pour l'amélioration de la qualité de la mangue, et qui porte sur l'appui à la production par l'achat de produits de traitement et la formation des producteurs aux concepts de surveillance des vergers.

Par ailleurs, le projet aidera à mettre à profit l'appui de la coopération Hollandaise et Américaine (Millenium Challenge Account) et qui portent sur la construction d'infrastructures de stockage des fruits et légumes près de l'aéroport de Bamako. De même que le projet devra apporter un appui au Programme Compétitivité et Diversification Agricole (PCDA), qui vise le développement de l'agriculture par la promotion des principales filières agricoles à forte valeur ajoutée pour qu'elles soient compétitives.

De plus, le projet est aussi complémentaire avec celui financé par l'USAID et géré par TRADE MALI dont l'objectif est le soutien des efforts des exportateurs en matière de qualité et l'amélioration de leur connaissance des marchés d'exportation, le renforcement de l'organisation et la performance des intervenants.

Enfin, le projet s'appuiera sur les ressources humaines et matérielles du laboratoire d'analyses des résidus des pesticides mis en place par l'USAID.

Gestion du projet

Etant donné la nature du projet et quelque soit l'organisme en charge de l'exécution du projet, les opérations devraient être sous la direction d'un entomologiste avec une expérience opérationnelle en matière de protection des cultures et de la santé végétale (minimum MSc. ou 3^{ème} cycle). Il serait souhaitable que cette personne fasse partie de l'équipe chargée des inspections sanitaires et phytosanitaires. Cela permettra l'appropriation du projet et sa mise en œuvre dans la vie quotidienne de l'organisation.

Budget

Le budget nécessaire pour la mise en place des opérations proposées est estimé à \$ US **\$705,800**. Le tableau 2 ci-après donne une estimation des coûts des différentes composantes. Elles devront être adaptées aux bailleurs de fonds. Les détails des coûts sont reportés aux tableaux dans les annexes 1 et 2.

Tableau 2. Coût des différentes composantes du projet

Composante	Coût (US\$)
Expertise	265,900
Formation	150,000
Equipement	98,900
Sous-total	514,800
Participation Maliene (16%) (Administration et gestion)	37,000
Véhicule	60,000
Construction	100,000
Total	711,800

Annexe 1 : détail des coût des différentes composantes du projet

Activité	Description	Durée	Coût (\$)
Expertise			265,900
Consultants internationaux	Législation phytosanitaire	15 jours	15 000
	Surveillance phytosanitaire et analyses de risque	15 jours	15 000
	Inspection et gestion de qualité	1 mois	50 000
	Système d'information informatisée et bases de données	1 mois	50 000
	Animation de groupe et lutte intégrée	15 jours	15 000
	Evaluation, Manuels et procédures	1,5 mois	55 000
Consultant nationaux	Entomologie et Analyses de risques	2 mois	5 000
	Toxicologie des pesticides	2 mois	5 000
	Législation	2 mois	5 000
	Ecole-champs pour producteurs et pisteurs	1 mois	2 500
	Honoraires de chargé du programme (Entomologiste qui sera recruté sur place) (\$1,600 x 12 x 2)	24 mois	38 400
Documentation	Diffusion d'information, rapports		10 000
Formation			150,000
Inspection	Formation de 2 cadres à l'extérieur du Mali sur l'inspection phytosanitaire à l'import-export.	1 mois	40 000
	Formation de 10 cadres spécialistes en protection des végétaux sur l'inspection phytosanitaire (100\$/jour /personne + frais).	15 jours	20 000
SPS et qualité	Formation de 20 cadres supérieurs et décideurs des secteurs privé et public sur les SPS et les normes internationales des mesures phytosanitaires.	7 jours	20 000
	Formation des pisteurs et producteurs en matière de gestion intégrée de production et de qualité	15 jours	30 000
Partenariat	Appui aux Associations de la qualité		10 000
	Visite des exportateurs à des stations de conditionnement de fruits frais	7 jours	10 000
Formation ciblée	Stage pour un entomologiste sur taxonomie des mouches des fruits.	1 mois	20 000
Equipement(Voir détail dans le tableau en annexe 2)			98,900
Administration et gestion (Participation Malienne)			197,000
Personnel	Personnel d'appui (\$700 x 12 x 2)		16 800
	Chauffeur		7 200
	Téléphone, électricité		3 000
Frais de fonctionnement	Voyages internes		5 000
	Matériel de bureau (papier, CD...)		5 000
	Achat et Fonctionnement du véhicule		60 000
	Construction		100 000
Total			711,800

Annexe 2 : liste des équipements et infrastructures

Le tableau ci-après donne une liste provisoire des équipements et infrastructures nécessaires. Elle devra être affinée par le consultant international avec le coordonnateur du projet

	Nombre	Coût à l'unité (\$)	Total (\$)
Equipement			
Microscope avec appareil photo	1	6 000	6 000
Loupe binoculaire avec possibilité d'adapter l'appareil photo	1	2 500	2 500
Loupe binoculaire	3	2 000	6 000
Appareil photo numérique avec accessoires de microphotographie	2	800	1 600
Refrigerateur (+4°C)	3	1 000	3 000
Unité pour les collections avec accessoires			12 000
Tables d'inspection avec loupe dotée de lampe éclairante	3	100	300
Station de traitement de quarantaine	1	15 000	15 000
Incinérateur	1	10 000	10 000
Ordinateurs avec accessoires	3	2 000	6 000
Glacières	5	20	100
Loupes portatives de grossissement 10-15 fois	20	30	600
Kits d'inspection	10	200	2 000
Consommables			
Surveillance phytosanitaire (Attractif toxique, piluliers, boîtes ..etc)			8 000
Verrerie de laboratoire			5 000
Produits de laboratoire			20 000
Pesticides pour essais d'homologation	10 litres	~80	800
		Total	98,900

Annexe 3 : Plan d'action

Activités à mettre en oeuvre	Année 1				Année 2			
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Mise en place de la structure du projet								
Recrutement d'un cadre chargé de projet								
Recrutement de consultants internationaux en : Législation phytosanitaire; Qualité, Surveillance phytosanitaire et analyse de risque.								
Recrutement de consultants nationaux : Entomologie et Analyses de risques ; Toxicologie des pesticides ; Législation.								
Formation								
Formation de 2 cadres à l'extérieur du Mali sur l'inspection phytosanitaire à l'import-export.								
Visite des exportateurs à des stations de conditionnement								
Stage pour un entomologiste sur taxonomie des mouches des fruits.								
Formation de 20 cadres spécialistes en protection des végétaux sur l'inspection phytosanitaire.								
Formation des cadres supérieurs des différents ministères sur les SPS et les normes internationales des mesures phytosanitaires.								
Formation des pisteurs et producteurs en matière de qualité								
Organisation et Structure								
Développement d'une liste d'organismes nuisibles inféodés à la mangue et aux autres cultures d'exportation.								
Mise à jour de la législation, réglementation, liste de quarantaine								
Développement de manuels de contrôle phytosanitaire à l'import-export								
Développement d'une base de données sur les organismes nuisibles								
Achat de documentation relative à la protection phytosanitaire								
Construction et Equipement								
Equipement de laboratoire d'analyses des semences								
Construction et équipement du poste de contrôle à l'aéroport								
Renforcement du laboratoire d'analyses de résidus								
Evaluation et rapport								

Le Fond pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce

Annexe 3 : Contraintes liées à l'application des SPS au Mali

**Etude réalisée pour le secteur des fruits
et légumes frais**

Par

Malika BOUNFOUR

L'auteur :

Dr. Malika BOUNFOUR est entomologiste et spécialiste de la santé des plantes. Elle dirige le programme nationale de lutte contre les mouches des fruits au Maroc et est basée à la Direction de la protection des végétaux, Des Contrôles Techniques et de la Répression des fraudes Rabat, Maroc

Table des Matières

<i>Table des Matières</i>	3
<i>Remerciements</i>	4
<i>Sigles et abréviations</i>	5
<i>Résumé</i>	6
<i>Introduction</i>	7
1. Méthode de travail	7
2. Contexte	8
3. La filière mangue comme filière pilote	10
4. Etat sanitaire à la production	12
5. Aspect juridique et institutionnel du contrôle sanitaire et phytosanitaire 13	
5.1. Le contrôle phytosanitaire	14
5.2. Les résidus des pesticides	14
5.3. Autres textes affiliés	15
6. Cadre opérationnel du contrôle	16
7. Relation aux partenaires	18
8. Du côté des exportateurs	18
8.1. Les efforts pour l'amélioration de la qualité.....	18
8.2. Contraintes commerciales.....	19
9. Conclusions et Recommandations	19
9.1. Résumé du diagnostique	19
9.2. Schéma des postes de contrôle et leurs contraintes	22
9.3. Recommandations.....	23
Matrice des Activités pour l'amélioration de l'application des SPS au Mali	23
10. ANNEXES	24
Annexe 1. Principaux documents consultés	25
Annexe 2. Personnes et institutions contactées	26
Cadre Institutionnel.....	26
Organismes d'appui	26
Secteur Privé	27
Coopération Internationale	27
Annexe 3. Programme de la visite du 22 au 31 mars 2006.....	28

Remerciements

La consultante a collaboré étroitement avec l'unité de gestion du Cadre Intégrée au Mali, qui apporté une assistance technique et logistique.

Les différents organismes et institutions publics et privées ont apporté un appui sans réserve au développement des travaux et ont contribué d'une manière significative à la formulation des recommandations, par les discussion et la mise à disposition de documentation.

En particulier, la consultante tient à remercier Mr. Mahamane Assoumane TOURE (Directeur Général du Commerce et de la Concurrence) et Mr. Mohammed SIDIBE, coordonnateur du Cadre intégré au Mali pour les discussions fructueuses et toute la logistique mise à disposition de la mission pour l'organisation des entretiens et les réunions, ce qui a permis la réussite des deux missions réalisée au Mali.

Des remerciement sincères vont également aux différents cadres et responsables des organismes et institutions visités qui ont donné de leur temps pour discuter de manière franche et objective toutes les contraintes dont souffre le système lié à l'application des SPS au Mali, et formuler des recommandations pour les lever.

Sigles et abréviations

- ANSSA** : Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
- CAE** : Centre Agro-Entreprise
- CI**: Cadre Intégré
- CILSS** : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
- CIPV** : Convention Internationale de la Protection des Végétaux
- CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.
- DNA** : Direction Nationale de l'Agriculture,
- DNCC** : Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
- EDIC** : Etude diagnostique pour l'intégration du commerce
- F.CFA** : Francs de la Communauté Financière Africaine
- FANDC** : Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce
- FAO** : Food and Agriculture Organization
- IER** : Institut de l'Economie Rurale
- LCV** : Laboratoire Central Vétérinaire
- NIMP** : Norme Internationale de Mesure Phytosanitaire
- OPV** : Office de la Protection des végétaux
- PCDA** : Projet Compétitivité et Diversification Agricole
- PIP** : Programme Initiative Pesticides du Comité de Liaison Europe-Afrique/Caraïbes/Pacifique COLEACP/UE
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- UE** : Union Européenne
- UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest-africaine ()
- USAID** : Agence des Etats-Unis pour le Développement International

Résumé

Suivant les recommandations de l'EDIC, le fond pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) a approuvé un don pour l'élaboration d'un projet pour l'étude des contraintes liées à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires au Mali, ainsi que pour l'élaboration d'un projet pour lever ces contraintes.

L'étude a révélé une insuffisance dans les domaines législatifs, techniques, opérationnels et ressources humaines, ce qui engendre la non conformité des fruits et légumes Maliens aux standards internationaux. A titre d'exemple, les mangues maliennes sont refoulées ou détruites dans les ports Européens à cause d'infestations de ravageurs de quarantaine et ce, à la charge des exportateurs Maliens. De même que le personnel du système de contrôle et les producteurs manquent de formation et d'information sur les normes internationales.

Par ailleurs, l'étude a aussi fait ressortir des contraintes institutionnelles et législatives du fait que le cadre législatif n'est pas conforme aux traités internationaux et la multiplicité des intervenants et le manque de coordination entre eux freine la bonne marche du système.

Aussi, le manque d'infrastructures telles que les laboratoires de diagnostic, les routes depuis les zones de production, stations d'accueil et stations de conditionnement et le manque d'un système d'échange d'informations, entre les différents intervenants, rend l'intervention et les ajustements d'urgence difficiles à accomplir.

Ces contraintes résultent en un faible volume d'exportation, et ce, malgré les niveaux élevés de production. A titre d'exemple, la pression parasitaire d'une part et d'autre part le manque de moyens humains et matériels pour assurer une qualité des mangues conforme aux normes internationales ne permettent au Mali d'exporter que 2 500 tonnes par an sur 200 000 tonnes produites annuellement, alors que la capacité d'absorption du marché Européen est estimée à 50 000 tonnes de mangues, soit 30 milliards de Francs CFA.

Pour l'amélioration de la qualité des fruits et légumes en général et celle de la mangue en particulier, il est essentiel de procéder à l'appui institutionnel et opérationnel au système chargé du contrôle et de la qualité au Mali, ce qui devrait aboutir à un meilleur accès des produits frais Maliens aux marchés internationaux. Pour ce faire, un projet a été élaboré dont la matrice résumant les activités à entreprendre est présentée ci-après.

Introduction

Dans le cadre de ses activités, le fond pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) a approuvé un don pour l'élaboration d'un projet pour l'étude des contraintes liées à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires au Mali, ainsi que pour l'élaboration d'un projet pour lever ces contraintes.

En effet, l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce (EDIC) a fait ressortir que les fruits et légumes ont un grand potentiel d'augmenter les débouchés commerciaux du Mali. L'étude a aussi révélé la nécessité d'appuyer les activités liées au tri des récoltes et post-récolte, la manutention, le stockage, la conservation et le transport frigorifique, constituant des facteurs pouvant contribuer à augmenter la valeur ajoutée pour le secteur. Néanmoins, l'EDIC n'a pas donné de précision sur le type de contraintes ni sur le type d'appui.

Aussi, l'objectif de la présente étude était de faire ressortir les faiblesses et les points forts du système chargé de l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et d'émettre des recommandations pour combler les failles identifiées.

1. Méthode de travail

La consultation a été effectuée en cinq étapes :

1. Etude des documents relatif à l'EDIC, à l'étude de la banque Mondiale sur les coûts de conformité aux SPS, les projets financés par le cadre intégré, études du PCDA, situation économique du Mali (contraintes et opportunités)... ;
2. Visite du Mali du 22 au 31 mars 2006 pour consulter individuellement avec les intervenants publics et privés Maliens ;
3. Elaboration d'une note conceptuelle de projet à proposer aux bailleurs de fonds ;
4. Deuxième visite au Mali du 22 au 26 avril 2006 pour discuter du projet avec les bailleurs de fonds et les organismes concernés ;
5. Formulation d'un projet détaillé et rapport.

Lors de la première visite, différents organismes et sociétés privées ont été visités (liste en annexe). Les questions posées par la consultante étaient axées sur quatre principales composantes :

Les activités et/ou mission de l'interlocuteurs ;
Le degré de connaissances des SPS et de leur application ;

Le cadre juridique dans lequel opère l'interlocuteur ;

Les ressources humaines et matérielles.

Pour ce qui est de la Direction nationale de l'Agriculture, de l'Office de la Protection des végétaux ainsi que le poste de contrôle de l'aéroport, l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires développé par la FAO a été utilisé.

Au terme de cette visite, un premier constat a été développé et des recommandations formulées. Ce mini rapport a été discuté à l'occasion de la réunion tenue le 31 mars 2006 au siège de la Direction nationale du Commerce et de la concurrence. Une présentation a été effectuée sur l'état des lieux (voir annexe). Cette présentation a permis de revoir et confirmer les lacunes et faiblesses du système de contrôle phytosanitaire et formuler les principales recommandations.

Suite aux résultats de cette première visite un projet a été élaboré et ses principales composantes ont été présentées aux différentes représentations et notamment l'UE, l'USAID et la FAO.

Aussi, une réunion a été organisée pour les bailleurs de fonds et les institutions partenaires (voir liste ci-jointe). La note conceptuelle du projet élaboré y a été discutée.

2. Contexte

L'étude de Diagnostic pour l'Intégration du Commerce (EDIC), a révélé qu'entre 1996 à 2000, la pauvreté au Mali a été réduite d'environ 7,5 points grâce à l'amélioration des filières agricoles à vocation commerciale. En effet, le coton a connu une expansion considérable et a joué un rôle moteur de génération de revenus pour les agriculteurs. Aussi, l'agriculture au Mali a été principalement basée sur la culture du cotonnier associé à d'autres activités agricoles, telles que l'élevage et les cultures fruitières. Le système coton permet aux agriculteurs d'accéder aux intrants agricoles nécessaires aux autres cultures maraîchères et fruitières. Cependant, la réduction des cours de ce produit au niveau international a engendré une instabilité des revenus des petits paysans.

Pour compenser les pertes de marché du coton, des projets ont été élaborés et mis en œuvre pour diversifier la production agricole, permettant ainsi la continuité de génération de revenus chez les familles pauvres. Dans ce cadre, le Projet d'Appui à la Vulgarisation et à la Promotion des Produits Agricoles (PAVCOPA) a été conçu pour

aider l'agro-industrie, les négociants, les exportateurs et producteurs à améliorer la qualité de leurs produits et à les adapter aux préférences du consommateur, tout en assurant des livraisons plus rapides à des coûts production et de commercialisation moins élevés. De plus, le projet visait l'amélioration des capacités des organisations professionnelles et celles de l'encadrement des services d'appui au secteur privé.

Le projet portant sur l'établissement d'un Centre d'Agro Entreprise (CAE), développé et financé par l'USAID, visait la promotion de la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agro alimentaires, le renforcement de la capacité et la performance des agro-entreprises et la participation du secteur privé dans le processus de prise de décision dans l'agro-industrie. Le CAE intervenait dans le secteur des Fruits, légumes, produits de cueillette, élevage et les céréales. Il dispensait des formations aux exportateurs et des techniciens en matière de production agricole.

Par la suite, l'USAID a financé le projet TRADE MALI dont l'objectif est d'accroître le volume d'exportation des produits agricoles par le soutien des efforts des exportateurs en matière de qualité et l'amélioration de leur connaissance des marchés d'exportation, le renforcement de l'organisation et la performance des intervenants (associations, entreprises, groupements professionnels, prestataires de services) et aussi aider à la promotion de la production Malienne auprès des clients potentiels en Europe et aux USA.

En effet, le Mali dispose d'un important potentiel de produits agricoles pouvant être valorisés en améliorant leur mise en marché sur le plan national, régional et pour l'exportation. A ce titre, Le gouvernement du Mali en collaboration avec la Banque Mondiale a lancé le Programme Compétitivité et Diversification Agricole (PCDA). Ce programme vise le développement de l'agriculture par la promotion des principales filières agricoles à forte valeur ajoutée pour qu'elles soient compétitives. L'étude pour le lancement du projet a permis de retenir la mangue, le haricot vert, la pomme de terre, la tomate, le pois sucré, le sésame et le coton comme étant des filières à fort potentiel d'exportation.

Alors que tous ces projets et programmes font ressortir l'importance de l'amélioration de la qualité des produits à exporter, on note l'absence d'activités qui visent la mise en

œuvre de l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Les activités et projets sur l'amélioration de la qualité des produits exportés et notamment celle de la mangue sont surtout concentrés dans la sensibilisation des exportateurs aux normes dictées par l'HACCP et l'EUREPGAP.

3. La filière mangue comme filière pilote

La première visite de terrain ainsi que les entretiens qui y ont été entrepris ont fait ressortir que dans l'immédiat, la mangue est prioritaire dans les actions publiques et privées pour la mise en valeur des exportations des produits frais du Mali. La mangue a été donc prise comme filière pilote et indicatrice pour la mise en œuvre des programmes liés au contrôle sanitaire et phytosanitaire des fruits et légumes.

Le capacité de production annuelle de mangues au Mali est estimée à plus de 600.000 tonnes (KEITA, 2002). Néanmoins, la production réelle est d'environ 200 000 tonnes par an. Cet écart est dû à plusieurs facteurs dont, entre autres, la petitesse des parcelles, les parasites et le manque de technicité des producteurs.

En effet, 95% des parcelles ont une superficie de moins de 5ha et 5% sont de 6 à 20 ha. Les pertes de productions sont estimées à 30% de la production totale. De plus, sur les quantités commercialisables, seules 50 000 tonnes sont effectivement commercialisées dont 95% sont vendus sur le marché intérieur et 5% seulement sur le marché extérieur (KEITA, 2002).

En 2004 et en 2005, les exportations de mangues ont été de 2 500 tonnes directement envoyées sur l'Europe. Cette quantité ne représente que 5% de la capacité d'absorption du marché Européen qui est estimée à 50 000 tonnes de mangues, soit 30 milliards de Francs CFA.

Certaines années, une centaine de tonnes est envoyée en Afrique du Nord et le Moyen Orient et environ 7000 tonnes vers le Ghana, le Sénégal, Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Le reste de la production pourri sous les arbres ou est consommée par les animaux. Les variétés de mangue destinées à l'exportation sont la Kent, Keit et l'Amélie. Les principales zones de production sont Bamako, Sikasso, Koulikoro/ Kati et Baguineda.

Malgré les efforts fournis dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la mangue, des quantités importantes sont refoulées ou détruites dans les ports Européens à cause d'infestations de ravageurs de quarantaine et ce, à la charge des exportateurs Maliens.

La qualité variable, la méconnaissance des facteurs et techniques de production et notamment la protection phytosanitaire, la manutention post-récolte ainsi que le manque d'infrastructure pour le stockage et le transport constituent des facteurs limitants à l'expansion commerciale de produit de qualité.

Actuellement, les principaux marchés pour la mangue malienne sont la France, la Hollande et l'Allemagne. Les problèmes liés aux mesures SPS dans le secteur des fruits et légumes référencés dans le document de l'EDIC du Mali s'appliquent à la mangue.

Il est à signaler aussi que les exportateurs maliens sont très sensibilisés aux normes liées aux LMR, HACCP et EUREPGAP, mais ils sont très peu familiers avec les principes de quarantaine et les normes internationales des mesures phytosanitaires.

Le tableau ci-après a été adapté en s'inspirant de l'étude effectuée par la banque Mondiale sur les exigences des pays Européens pour les produits provenant du Kenya.*

Tableau 1 : Les normes Européennes pour les produits frais

Système	Marché		
	France, Belgique, Allemagne	Hollande et pays Scandinaves	Supermarchés du Royaume uni
LMR	Obligation légale, Echantillonnage facultatif ; Pas d'obligation commerciale	Obligation légale, Echantillonnage obligatoire ; Pas d'obligation commerciale.	Obligation légale, Echantillonnage obligatoire ; Obligation Commerciale.
HACCP	Pas d'obligation légale ; Pas d'obligation commerciale.	Pas d'obligation légale ; Pas d'obligation commerciale.	Pas d'obligation légale ; Obligation commerciale.
GAP	Pas d'obligation légale ou commerciale ;	Pas d'obligation légale ou commerciale	Pas d'obligation légale ± Obligation commerciale
Traçabilité	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Certificat phytosanitaire	Obligation légale ; Echantillonnage obligatoire	Obligation légale ; Echantillonnage obligatoire	Obligation légale ; Echantillonnage obligatoire

* Source: Jaffee et al. (2005). Food Safety and Agricultural Health Standards: Challenges and Opportunities for Developing Country Exports. Poverty Reduction and Economic Management Trade Unit, and Agriculture and Rural Development Department Report No. 31207, World Bank

Le tableau montre que les exigences communes et obligatoires avec une base légale et renforcée sont le certificat phytosanitaire et la traçabilité. Les autres normes (LMR, HACCP, GAP) ont surtout une obligation et une portée commerciale.

Les exportations totales de mangues représentent un chiffre d'affaires de 700 millions de FCFA, soit US\$ 1,3 millions, ce qui donne à cette filière une valeur ajoutée importante pour les zones rurales au Mali. Aussi, l'identification des contraintes liées à son exportation et les efforts d'amélioration de la qualité et la promotion de la mangue malienne pourraient aider à réduire la pauvreté.

4. Etat sanitaire à la production

Les principaux parasites qui semblent préoccuper les techniciens et les producteurs sont les cochenilles, les fourmis rouges, les mouches des fruits et l'antracnose.

Le suivi de l'état sanitaire des vergers relève de la mission de l'Office de la Protection des Végétaux (OPV), qui en se basant sur les données biologiques fournies par l'Institut de l'Economie Rurale (IER) déclenche la lutte. Les traitements sont assurés par des petites entreprises privées sous l'encadrement de l'OPV.

L'état sanitaire du verger de manguier a fait l'objet de plusieurs petites études dont les rapports ont pu être consultés (Voir liste des documents consultés en annexe). La visite des vergers au sud du Mali et les discussions avec les producteurs et les services d'encadrement et de traitement ont permis de constater que les ravageurs qui causent le plus de tracas sont les fourmis rouges et les mouches des fruits. Alors que l'identification des fourmis n'est pas sûre, les mouches des fruits ont été soumises à plusieurs identifications par des experts.

La première identification et les premières études sur les mouches des fruits ont eu lieu en 1977 (Diarisso 1977), où on a pu identifier *Pterandrus rosa* (= *Ceratitis rosa*). En 1998, le Centre Agro entreprise a invité un expert du CIRAD, Mr. Vayssières, qui a identifié *C. corysa*, *C. quinaria*, *C. rosa*, *C. anonae* et *C. ditissima* (Noussourou 2001).

Alors que la saison de production des fruits commence vers la mi-avril et dure jusqu'au mois d'août, les mouches peuvent être observées du mois d'avril au mois de septembre avec le pic des populations au mois de juin (Soulika BORE, Com. Pers). Les mouches

de fruits peuvent causer jusqu'à 45-50% de perte de fruits dans les vergers* et peuvent aussi attaquer le karité, les anones et les Papaye (Diarisso 1977). La seule mouche de fruits qui pullule toute l'année est *C. cosyra* (Diarisso, Com. Pers.).

L'OPV a bénéficié d'un appui de la FAO pour développer la lutte intégrée, et ce, dans le cadre d'un projet régional intitulé « Projet Gestion Intégrée des Productions et des Déprédateurs (GIPD) ». Le projet en question a été financé par les Pays Bas par le biais de la FAO et a porté sur la mise en œuvre des concepts de l'école-champs des producteurs. Les producteurs de mangues n'ont pas bénéficié de cette formation, mais l'expertise développée dans le cadre du dit projet pourrait être transférée sur la filière mangue.

Encadré 1. Contraintes liées à la production

Etant donné la nature courte des études entreprises, souvent par des experts externes, Il n'existe pas d'expertise spécifique dans le pays ou dans la région en matière d'identifications et de la lutte contre les mouches des fruits.

Il est à signaler aussi que les infestations par les fourmis rouges sont telles qu'elles constituent un handicap aux travaux d'entretien des vergers. Il semble qu'il n'y ait aucune étude relative à la biologie de ces insectes au niveau local.

L'état des routes et la presque absence d'infrastructures -par exemple pour Yanfolila, qui produit 30% de la production nationale- rendent aussi difficile la tâche de maintenir des mangues de bonne qualité.

5. Aspect juridique et institutionnel du contrôle sanitaire et phytosanitaire

Le Mali est signataire de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux, de l'Organisation Mondiale du Commerce ainsi que du CODEX Alimentarius.

♣ Rapport de janvier 2006 élaboré par Enviro-business, pour le projet d'amélioration de la qualité de la mangue

Le système de contrôle sanitaire et phytosanitaire de la République du Mali est régi par plusieurs textes réglementaires. Les textes évoqués ici ont été soit mis à la disposition de la consultante par les autorités visitées, soit repris de l'étude sur l'étude de la FAO* , entreprise par Mr. DIARRA (2002).

Dans les paragraphes suivants, seuls les textes relatifs au contrôle à l'import et à l'export des produits frais seront traités.

5.1. Le contrôle phytosanitaire

la contrôle et phytosanitaire est régi par la Loi N° 013 du 3 juin 2002 instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali ainsi que le Décret n° 02-305/PRM du 03 juin 2002 fixant les modalités d'application de la loi instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali.

La loi donne les définitions et les principes généraux de la quarantaine ; détermine les domaines d'intervention des agents de Contrôle ; traite des infractions et des procédures pour leur constat et enfin donne les dispositions pour le recouvrement.

Le décret décrit les institutions chargées du contrôle phytosanitaire, les modalités de l'inspection phytosanitaire et impose le certificat phytosanitaire.

Parmi les textes complémentaires, on peut citer l' Arrêté n° 06-3275/MA-SG du 30 août 2005 fixant les conditions de traitement des matériaux d'emballage à base de bois en République du Mali.

Ce texte a permis l'institutionnalisation de la norme internationale de mesure phytosanitaire (NIMP) n° 15 de la CIPV, qui décrit les directives pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international.

5.2. Les résidus des pesticides

Alors qu'il n'y a pas de textes spécifiques relatif au contrôle des résidus des pesticides, plusieurs textes peuvent être appliqués dans ce sens.

La Loi N° 02-014 du 3 juin 2002 instituant l'homologation des pesticides en République du Mali et le Décret n° 02-306/PRM du 03 juin 2002 fixant les modalités d'application de la loi instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali.

* **Diarra, A. 2002.** Cadre juridique et institutionnel de la sécurité sanitaire des aliments et des contrôles au Mali. Etude pour le Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire des Etats Membres de l'UMOA. FAO, Rome.

Ces textes fixent les modalités d'étiquetage qui impose le délai de récolte après traitement.

Loi N° 043 du 30 décembre 2003 04, portant création de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments a permis la création d'un établissement public à caractère scientifique (ANSSA) pour assurer la sécurité sanitaire des aliments en coordonnant les actions et en apportant un appui technique et scientifique aux structures de contrôle.

Le Décret N° 065/P-RM du 4 Mars 2004, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments a mis L'ANSSA sous tutelle du Ministère de la Santé et lui a attribué un rôle de coordination pour les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments.

5.3. Autres textes affiliés

En plus des textes cités, il est utile de signaler d'autres qui sont très importants et qui peuvent être considérés comme complémentaires. Dans cette catégorie on peut citer l'Arrêté n° 05-287/MC-MEF-MA-MET portant conditions spécifiques d'organisation de la profession d'exportateur de fruits et légumes et qui porte notamment sur la qualité esthétique des fruits ainsi que les conditions nécessaires pour être exportateur de fruits et légumes.

L'Arrêté n° 575 SEAEF du 29 juin 1962 portant conditionnement des mangues fixent les normes pour l'emballage et le conditionnement pour l'exportation des mangues.

Encadré 2 : Contraintes Institutionnelles et Législatives

L'étude des textes ci-dessus et les discussions avec les cadres des différents intervenants a permis de conclure que les contraintes institutionnelles et législatives sont liées en premier lieu à la dispersion des tâches de contrôle.

En effet, les activités de contrôles phytosanitaires et de lutte sont divisées entre deux directions du Ministère de l'Agriculture, à savoir l'Office de la Protection des Végétaux (OPV) et la Direction

Nationale de l'Agriculture (DNA). Ainsi, il faut une coordination spéciale pour instaurer un système de qualité phytosanitaire depuis la phase de production à l'exportation.

De plus, le contrôle relatif aux LMR est lié à une 3^{ème} entité qui est l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire (ANSSA), qui légalement constitue une agence de coordination, dépendant du Ministère de la Santé. L'échantillonnage et l'analyse portant sur l'analyse des résidus de pesticides sont effectués par une 4^{ème} entité : le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV), qui est l'organe désigné par la loi à cet effet.

De plus, la réglementation souffre d'un vide juridique. Ceci est évident par l'absence de l'institutionnalisation de l'analyse des risques phytosanitaires, la non réglementation des points d'entrée et de sortie ainsi que l'absence d'une liste d'organismes nuisibles de quarantaine ou des produits prohibés.

On note aussi l'absence de textes relatifs à l'inspection et la certification pendant la production et le conditionnement ainsi que le manque d'un système d'échange d'informations, entre les différents intervenants, ce qui rend l'intervention et les ajustements d'urgence difficiles à accomplir.

6. Cadre opérationnel du contrôle

L'enquête sur le terrain par le biais d'entretiens et de visites d'infrastructures ont permis de constater que le contrôle phytosanitaire ne figure pas parmi les priorités dans les programmes et projets visant l'amélioration de la qualité des fruits et légumes.

Alors que les structures de contrôle disposent de ressources humaines qualifiées et de compétences non négligeables, le minimum d'équipement fait défaut dans certaines structures.

Ainsi, le poste de contrôle situé à l'aéroport de Bamako ne dispose pas du minimum d'outils (ex. loupe portative) pour effectuer les contrôles. L'observation des échantillons

se fait à l'œil nu, ce qui pourrait laisser échapper les fruits avec des infections et infestations invisibles à l'œil nu.

De même que le laboratoire d'analyse des semences ne dispose pas de personnel qualifié et l'espace alloué pour contenir aussi bien les équipements, les analyses et le personnel n'est pas suffisant. Aussi, l'infrastructure disponible n'est pas adaptée.

Le laboratoire d'analyse de résidus fait exception du fait qu'il dispose à la fois de personnel qualifié ainsi que des équipements nécessaires pour faire les analyses de résidus.

Ce laboratoire a été construit par des fonds alloués par l'USAID. Les fonds alloués par l'UEMOA sont utilisés pour la certification selon la démarche qualité ISO.

Par ailleurs, L'OPV dispose de personnel qualifié en matière de surveillance au niveau des différentes régions du pays, qui travaille avec les vulgarisateurs et les producteurs. Ce personnel a permis de mettre en place un dispositif de surveillance pour toute l'année et donc la dynamique des différents parasites est connue toute l'année y compris le moment des pics des populations. Dans certaine régions, le dispositif a disparu avec le remaniement et les changements institutionnels.

On note aussi l'absence d'une équipe chargée des analyses de risques. Les évaluations des risques pour produits locaux vis-vis de la santé humaine sont entreprises par l'ANSSA, qui constitue le point focal du CODEX alimentarius.

Encadré 3 : Contraintes opérationnelles

Les producteurs, les pisteurs ainsi que le personnel affilié au système de contrôle, (quoique en général qualifié sur le plan technique) manquent de formation et d'information sur les normes internationales des mesures phytosanitaires.

De même que le système manque d'infrastructure et des équipements nécessaires pour effectuer le minimum requis pour le contrôle des produits frais à l'import et à l'export.

Ainsi les inspecteurs ne possèdent même pas de table

d'inspection et il n'y a pas de local pour l'inspection. Celle-ci se fait à l'air libre sur l'aire des frets.

On note aussi l'absence d'une station de quarantaine et de station de traitement en cas d'urgence. Les fruits reconnus infestés sont retournés aux stations d'emballage qui manquent aussi d'infrastructure pour les traitements.

Par ailleurs, il a été aussi constaté un manque de coordination entre les différents intervenants ainsi qu'un manque de circulation de l'information.

7. Relation aux partenaires

Le Mali est signataire de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux. Néanmoins, il n'y a pas de représentation officielle auprès de cette instance. De plus il n'y a pas de personne désignée d'une manière officielle pour s'occuper des différends avec les pays importateurs en cas de litige sur les questions phytosanitaires.

Ainsi, en cas de refoulement ou de destruction, l'information parvient par le biais de la voie diplomatique, à la fin de la campagne, et donc au moment où c'est déjà trop tard pour apporter un ajustement.

Il est à signaler aussi qu'il y'a très peu de contact entre les producteurs, les pisteurs, les exportateurs et les agents chargés du contrôle.

8. Du côté des exportateurs

8.1. Les efforts pour l'amélioration de la qualité

L'ANSSA en collaboration avec la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence et TradeMali ont élaboré un cahier des charges pour les exportateurs de mangues. Le cahier des charges exige 0 mouches mais ne fait aucune mention des exigences quant aux LMR. De plus, et alors que les arrêtés relatifs à l'organisation des exportateurs ainsi que celui de l'exigence du traitement du bois d'emballage sont joints au cahier des charges, celui relatif aux contrôle phytosanitaire n'en fait pas partie. Ceci pourrait expliquer le manque de sensibilisation des exportateurs au contrôle

phytosanitaire. Comme les exigences phytosanitaires Européennes ne sont pas connues par les exportateurs, l'exigence de 0 mouches dans le cahier des charges a dû être imposée par souci commercial et pour éviter les refoulements.

Le CIB et le PIP constituent les principales sources d'information pour les exportateurs en terme de qualité. Ainsi, les exportateurs sont très sensibilisés aux normes de l'HACCP, l'EUREPGAP et ils peuvent tracer les fruits jusqu'à la parcelle. Actuellement, plusieurs exportateurs se sont mis dans la démarche de certification pour l'EUREPGAP. Pour optimiser les efforts dans ce sens, ils se sont organisés avec les pisteurs et d'autres professionnels en créant des Groupes d'Intérêt Economique (GIE).

8.2. Contraintes commerciales

Le principal marché pour les fruits et légumes maliens est l'Union Européenne. Comme en Europe, l'Allemagne constitue un marché prometteur et qu'il n'existe pas de ligne directe entre l'Allemagne et le Mali, le transport maritime est envisagé car il coûterait moins cher que le transport par avion.

En effet, les entretiens avec les exportateurs ont révélé que le coût d'un Kg de mangue exporté par avion pour l'Europe est de 500 à 600 F CFA contre 100 à 150 F CFA par bateau. Quoique moins cher, le transport par bateau nécessiterait un transport frigorifique jusqu'à Dakar ou Abidjan. Ceci aboutira certainement à d'autres exigences sanitaires et phytosanitaires, notamment le contrôle et certification imposés pour les conteneurs en transit.

9. Conclusions et Recommandations

9.1. Résumé du diagnostique

L'étude a révélé une insuffisance dans les domaines législatifs, techniques, opérationnels et ressources humaines, ce qui engendre la non conformité des fruits et légumes Maliens aux standards internationaux. Ainsi, les mangues maliennes sont refoulées ou détruites dans les ports Européens à cause d'infestations de ravageurs de quarantaine et ce, à la charge des exportateurs Maliens. A titre d'exemple, et pour un exportateur qui n'a exporté que 300 tonnes en 2005, la destruction de 5 tonnes constituait une perte énorme. L'étude a aussi révélé que le contrôle phytosanitaire ne figure pas parmi les priorités dans les programmes et projets visant l'amélioration de la qualité des fruits et légumes.

Ainsi, le poste de contrôle situé à l'aéroport de Bamako ne dispose pas du minimum d'outils pour effectuer les contrôles.

De plus, le personnel affilié au système de contrôle ainsi que les producteurs manquent de formation et d'information sur les normes internationales. Par ailleurs, l'étude a aussi fait ressortir un manque de coordination entre les différents intervenants ainsi qu'un manque de circulation de l'information. Il est à signaler aussi que les exportateurs maliens sont très sensibilisés aux normes liées aux LMR, HACCP et EUREPGAP, mais ils sont très peu familiers avec les principes de quarantaine et les normes internationales des mesures phytosanitaires.

Les contraintes institutionnelles et législatives sont liées au fait que les activités de contrôles phytosanitaires et de lutte sont divisées entre deux directions du Ministère de l'Agriculture, à savoir l'Office de la Protection des Végétaux (OPV) et la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). De plus, le contrôle relatif aux LMR est lié à une 3^{ème} entité qui est l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire (ANSSA), qui légalement constitue une agence consultative, dépendant du Ministère de la Santé. L'échantillonnage et l'analyse portant sur l'analyse des résidus de pesticides sont effectués par une 4^{ème} entité : le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV), qui est l'organe désigné par la loi à cet effet.

Par ailleurs, le manque d'infrastructures telles que les routes depuis les zones de production, stations d'accueil et stations de conditionnement et le manque d'un système d'échange d'informations, entre les différents intervenants, rend l'intervention et les ajustements d'urgence difficiles à accomplir.

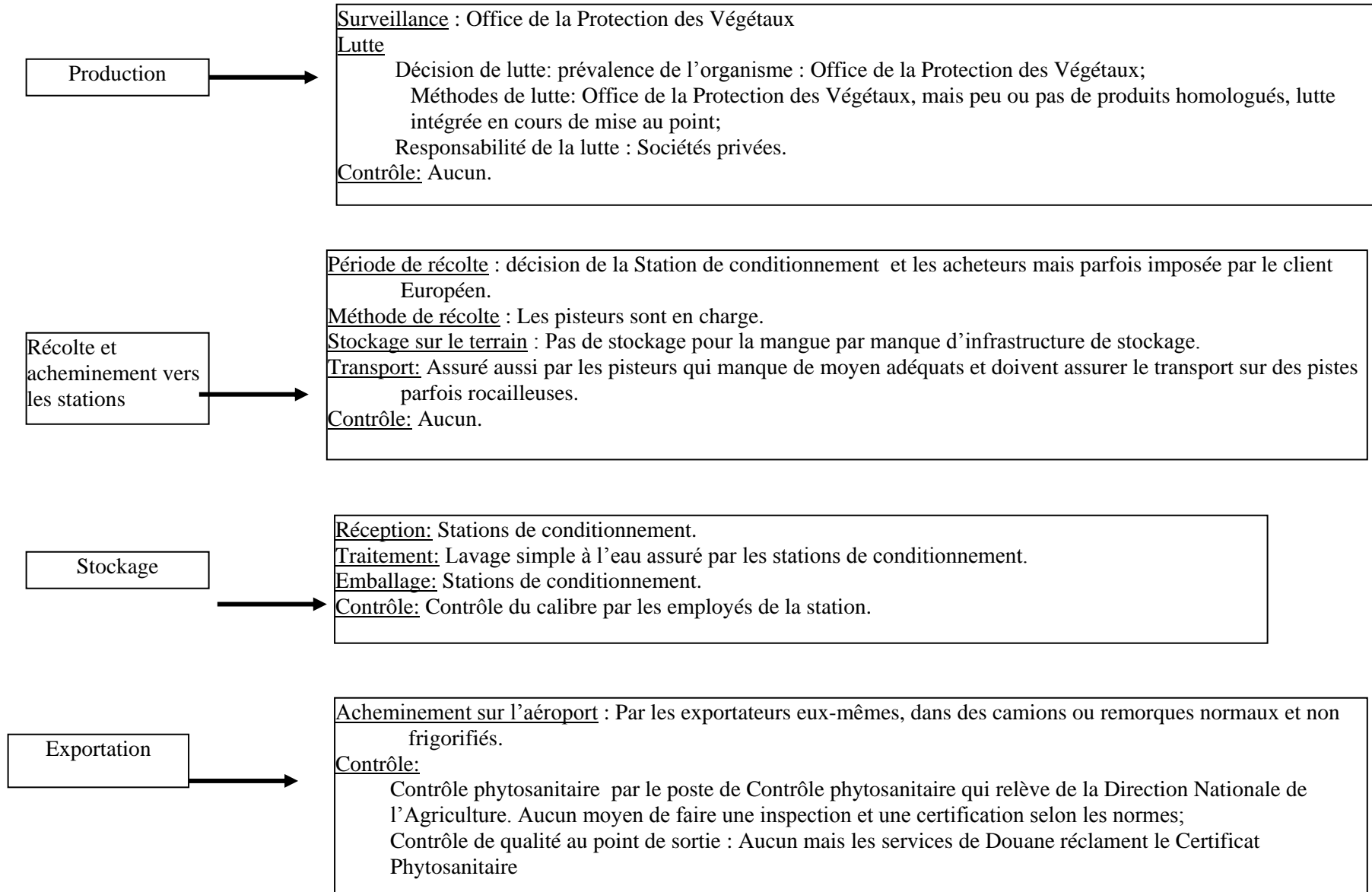
Ces contraintes résultent en un faible volume d'exportation, et ce, malgré les niveaux élevés de production. A titre d'exemple, la pression parasitaire d'une part et d'autre part le manque de moyens humains et matériels pour assurer une qualité des mangues conforme aux normes internationales ne permettent au Mali d'exporter que 2 500 tonnes par an sur 200 000 tonnes produites annuellement, alors que la capacité d'absorption du marché Européen est estimée à 50 000 tonnes de mangues, soit 30 milliards de Francs CFA.

Le schéma ci-après résume les différentes activités liées à la production de la mangue, les organismes en charge des opérations clefs ainsi que les contraintes majeures qui entravent l'obtention d'une mangue de bonne qualité phytosanitaire.

En se basant sur les activités et les contraintes identifiées liées à l'applications des SPS dans la production de la mangue et en tenant compte des échanges de la réunion tenue au siège de la DNCC, une note résumant les différentes recommandations sous forme de fiche de présentation de projet a été élaborée, et présentée aux différents bailleurs de fonds au Mali, lors de la visite effectuée du 22 au 26 avril 2006 (voir matrice ci-après).

Il est à signaler qu'un appui pour la normalisation est nécessaire et devra faire l'objet d'un projet à part.

9.2. Schéma des postes de contrôle et leurs contraintes



9.3. Recommandations

Pour l'amélioration de la qualité des fruits et légumes en général et celle de la mangue en particulier, il est essentiel de procéder à l'appui institutionnel et opérationnel au système chargé du contrôle et de la qualité au Mali, ce qui devrait aboutir à un meilleur accès des produits frais Maliens aux marchés internationaux. Pour ce faire, la matrice de travail ci-après a été proposée.

Matrice des Activités pour l'amélioration de l'application des SPS au Mali

Objectif Spécifique	Activités
Renforcement des capacités institutionnelles du système de contrôle	Formation du personnel chargé de contrôle en matière de concept et méthodes d'inspection, y compris les normes internationales.
	Mise à niveau de la législation phytosanitaire et l'harmonisation de la législation malienne avec la législation régionale et internationale
	Développement de manuels et de procédures opérationnelles en matière de contrôle phytosanitaire conformes aux standards internationaux.
	Renforcement du contrôle des résidus de pesticides au niveau des stations de conditionnement.
	Appui dans les opérations de terrain visant l'homologation des pesticides.
	Développement d'un système de surveillance afin de classer les organismes nuisibles d'une manière logique et rationnelle et faire ressortir une liste de quarantaine .
Equipement	Mise en place d'infrastructures nécessaires pour l'amélioration de la qualité des légumes et fruits en général et celle de la mangue en particulier.
	Renforcement des capacité des laboratoires en matière d'équipement d'analyses et d'échantillonnage.
	Appui aux exportateurs et des pisteurs en matière d'équipement de transport et stockage des fruits et légumes, en particulier par l'achat de véhicules frigorifiés.
Formation et information à l'amont du contrôle	Formation des producteurs en matière de lutte intégrée
	Développement d'un système d'information sur les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux
	Développement des bases de données sur les organismes nuisibles ainsi que des collections de référence.
	Formation des producteurs, pisteurs et exportateurs en matière de normes internationales des mesures phytosanitaires

10. ANNEXES

Annexe 1. Principaux documents consultés

Anonyme. 2004. Accroître et diversifier le commerce pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté: Une étude diagnostique pour l'intégration du commerce. Mali.

Anonyme. 2005. Besoins pour le renforcement des capacités de la Direction Nationale de l'Agriculture en matière de législation et de contrôle phytosanitaire.

Anonyme. 2006. Compact du Mali pour le Millennium Challenge Account. Ministère de l'Economie et des Finances, République du Mali.

ANSSA. 2006. Le cahier des charges de l'exportateur de la mangue. Mali.

Diarisso, N.T. 1977. Etudes de quelques aspects entomologiques des arbres fruitiers du domaine du Centre National de Recherche Fruitières. Mémoire de fin d'études de l'Ecole Normale Supérieure pour l'obtention d'un DER en Biologie.

Diarra, A. 2002. Cadre juridique et institutionnel de la sécurité sanitaire des aliments et des contrôles au Mali. Etude pour le Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire des Etats Membres de l'UMOA. FAO, Rome.

Enviro-business. 2006. Rapport de janvier 2006 élaboré pour le projet d'amélioration de la qualité de la mangue.

FAO. 2005. Programme sous-régional de formation participative gestion intégrée des productions et des déprédateurs à travers les champs-écoles des producteurs pour le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Rapport de mission d'évaluation, 2004.

Keita, O. 2002. Etude sur la compétitivité des filières agricoles du Mali. Etude réalisée dans le cadre de l'analyse financière et économique du Programme Compétitivité et de Diversification Agricoles (PCDA).

Noussourou, M. 2001. Mise au point d'une technique de lutte intégrée contre les mouches des fruits (Dptera: Tephritidae) inféodées au manguier au Mali.

World Bank. 2005. Food Safety and Agricultural Health Standards: Challenges and Opportunities for Developing Country Exports. Poverty Reduction and Economic Management Trade Unit, and Agriculture and Rural Development Department Report No. 31207, World Bank

Annexe 2. Personnes et institutions contactées

Cadre Institutionnel

Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC)

- Mr. Mahamane Assoumane TOURE, Directeur Général
- Mr SIDIBE, point focal du CI
- MADY Diakitte, chef de l'unité d'enregistrement
- Mme NASSAKO Lala Haidara, adjoint du chef de l'unité d'enregistrement.

Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)

- Mr. Seydou Idrissa TRAORE, Directeur National
- Mr. Daniel Simeon Kelema, Directeur Adjoint
- Mr Farakoro KONE, Ingénieur d'Agriculture
- Aberrahmane SIDIBE, Chef de la Division de la Législation et de Contrôle Phytosanitaire
- Mr. Dramane DIARRA, Chef de poste de contrôle phytosanitaire à l'aéroport de Bamako
- Mr. Laye BAGAYOGO, Chef d'équipe à l'aéroport de Bamako
- Aly DIANNI, Chargé de contrôle phytosanitaire
- Sidi Lamine SOMAKE, Chargé de contrôle phytosanitaire
- Sidi Yaya TRAORE, Stagiaire

Office de la Protection des Végétaux

- Mr. Oumar Bekaye DEMBELE, Le Directeur Général ;
- Mr. Ali Abdou Gado TOURE , Directeur Adjoint
- Dr. Souakila BOIRE, Entomologiste, chargé de la Surveillance
- Mme Touré Fanta DIALLO, Chargée du Contrôle Phytosanitaire

Organismes d'appui

Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA)

- Mr. Ousmane TOURE, Directeur Général
- Mr. Issa TOURE, Chef de la Division Appui Technique et Scientifique
- Mr. Moussa DAMBIA
- Mme Maiga Hamsatou TOURE

Institut de l'Economie Rurale (IER)

- Dr. Ibrahima N'DIYAYE, Coordinateur Scientifique des Productions Forestières et Halieutiques
- Dr. Niamoye Taro DIARISSO, Coodinatrice Scientifique des cultures irriguées

Laboratoire Central Vétérinaire

- Dr. Boubacar DIALLO, Directeur général adjoint
- Dr. Halimatou TRAORE, Chef de Service de Contrôle de Qualité
- Mme Safiatou BERTHE, Responsable du Laboratoire de Toxicologie et de Contrôle de Qualité Environnementale

Laboratoire National de la Santé

- Mr. Mohammed Lanier ABDOULHAY

Poste de Contrôle de l' aéroport de Bamako

→ Diarra DRAMAN, Chef de Poste

→ Laye BAGAYOGO, Inspecteur

Secteur Privé**Exportateurs**

→ Mr. YAFFA Bakary, Directeur Général des Etablissements YIFFA Frères

→ Mr. Daouda MALENKI, Directeur commercial de Flex-Mali

→ Mr. BAGAYOGO Issa, Directeur Général de Ib Negoce

Producteurs

→ Mr. Alama SIDIBE, Président de l'Union des Planteurs de Yanfolila

→ Producteurs du village de Yorobougoula

Traitements Phytosanitaires

→ Amadingue Emmanuel TOGO, Directeur Général, AGRI Multi Services

→ Armand TOGO, gérant, LE GUINA

Coopération Internationale**Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID/Mali)**

→ Mr. Amadou CAMARA, Chargé de Programme,

→ Mr. Dennis McCARTHY, Chef de l'Equipe AEG, USAID/Mali

→ Mr. Shetty RAGHURAM, Spécialiste en développement agricole.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO/Mali)

M. Cheick Bougadary BATHILY, Chargé de programme national

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

→ Mme Didia Anna TRAORE , Economiste Nationale, Unité d'Economie

→ Mr. Palamanga OUALI, Economiste, Unité d'Economie

Union Européenne

→ Mr. Roland JOHANSSON, Conseiller

Annexe 3. Programme de la visite du 22 au 31 mars 2006

Date	Organisme Visité
Mercredi 22 mars	
Matin	arrivée
12:30–13:30	Réunion avec Mr SIDIBE, point focal du CI
13:30-14:30	Visite de l'unité d'enregistrement à la DNCC : Discussion avec MADY Diakitte, chef de l'unité et Mme NASSAKO Lala Haidara, adjoint du chef de l'unité .
16 :00-17 :00	Visite du Programme des Nations Unies pour le Développement : Réunion avec Mme Didia Anna TRAORE et Mr. Palamanga OUALI, de l'unité d'économie,
Vendredi 24 mars	
9 :00	Réunion avec Mr.SIDIBE, récapitulatif et ajustement du programme
10 :00-12 :00	Office de la PV Audience avec Mr. Le Directeur Général ; Mr. Oumar Bekaye DEMBELE Réunion avec Mr. Ali Abdou Gado TOURE et Dr. Souakila BOIRE
14h	Foire commerciale de
Samedi 25 et Dimanche 26	Visite de terrain. Région d'Anfolyla Visite de vergers et discussion avec les producteurs dans la localité de Yorobougoula
Lundi 27	
Toute la journée	Visite de trois stations de conditionnement IFFA, Mr. YAFFA Bakary, Directeur Général Flex Mali, Mr. Daouda MALINKE, Directeur commercial Ib Negoce, Mr. BAGAYOGO Issa, Directeur Général
Mardi 28	
10 :00-12 :00	Direction Nationale de l'Agriculture : Mr. Seydou Idrissa TRAORE, Directeur National Mr. Daniel Simeon Kelema, Directeur Adjoint Mr Farakoro KONE, Cadre à la DNA
15:00-16:30	ANSSA Mr. Ousmane TOURE, Directeur Général Mr. Issa TOURE, Chef de la Division Appui Technique et
Le soir	Poste de Contrôle à l'aéroport
Mercredi 29	
10:30-12:00	Laboratoire Central Vétérinaire Dr. Boubacar DIALLO, Directeur général adjoint Mme Safiatou BERTHE, Responsable du Laboratoire de Toxicologie et de Contrôle de Qualité Environnementale.
Jeudi 30	
10:00-12:30	Institut de l'Economie Rurale Dr. Ibrahima N'DIYAYE, Coordinateur Scientifique Dr. Niamoye Taro DIARISSO, Entomologiste
Vendredi 31	Réunion de restitution avec tous les organismes visités